

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



17033833

20 FEB 2017

Greffé

N° d'entreprise : **0424.813.676**

Dénomination

(en entier) : **ROBSIS ENTERPRISE**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société coopérative à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue Edmond Delahaut 82 à 5001 Belgrade**

Objet de l'acte : Démission - Nomination - Transfert siège social

Au siège social à Belgrade, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SCRL ROBSIS ENTERPRISE.

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de Monsieur Francis ROBIN.

Le président désigne Madame Annie NEISEN comme secrétaire.

Monsieur le président constate que les actionnaires ont signé la liste de présence. Cette liste de présence est établie sur feuille séparée.

Monsieur le président expose que la présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Démission de Monsieur Francis ROBIN au titre de gérant ;
2. Nomination en remplacement de Monsieur Gregory ROBIN ;
3. Décharge à donner au gérant ;
4. Transfert du siège social.

Monsieur le président confirme que l'assemblée peut délibérer valablement, la totalité du capital étant représenté. Il n'y a pas lieu, dès lors, de justifier de l'accomplissement des formalités légales en matière de convocation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour.

1. Démission de Monsieur Francis ROBIN de son poste d'administrateur gérant.
Aucune remarque n'est formulée.

2. Nomination en remplacement de son fils, Monsieur Grégory ROBIN, qui accepte.
Le mandat est exercé pour une durée indéterminée.

3. Décharge à donner au gérant.
L'assemblée donne décharge pleine et au gérant pour la gestion de l'exercice 2016.

4. Transfert du siège social à l'adresse suivante : 58, rue Joseph Vincent à 5001 Belgrade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures trente.

Belgrade, le 31 décembre 2016

Grégory ROBIN
Gérant-associé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/03/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).